



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Date : 29 octobre 2024

Présents :

M. Alex ALLARD SAINT-ALBIN
M. Thomas BAUDRY
M. David BELFAN
M. Jeffrey BERNUS
M. César DELNATTE (visio)
M. Francis DEKNUYDT (visio)
Mme Mélanie HERTEMAN
M. Stéphane JEREMIE
Mme Emma MODESTIN
M. Daniel PINELLI
M. Alain Christophe POMPIERE
Mme Adeline POUGET CUVELIER
M. Patrick QUENEHERVE
M. Guillaume VISCARDI
Mme. Olivia URITY

Mme Françoise NEGOUAI (CTM)
Mme Stéphanie MATHEY
M. Bruno LAZZARINI (DEAL)
M. Julie GRESSER (DEAL)
M. Stéphan LERIDER (DEAL)

Excusés :

Mme MAUVOIS-MENCE Cindy (CTM)
M. Jean-François BERNARD (mandat donné à César DELNATTE)
Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONO (mandat donné à Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX)
M. Rémi PICARD (mandat donné à M. Guillaume VISCARDI)
M. Guillaume LALUBIE
M. Régis DELANNOY
M. Jean-Philippe MARECHAL (mandat donné à Mme Mélanie HERTEMAN)
M. Pascal SAFFACHE

Absents :

Jean-Raphaël GROS -DESORMEAUX.
M. Jean-Valéry MARC
M. JOSEPH Philippe

Le quorum est atteint : 15 membres présents (sur 24 membres) et 3 procurations (valides).

La séance débute à 8h45

Ordre du jour :

- 1) Mot d'introduction (DEAL/CTM)
- 2) Présentation des membres
- 3) Fonctionnement du CSRPN - Règlement intérieur (à valider par les membres en séance)
- 4) Renouvellement de la présidence et de la vice-présidence du CSRPN (vote des membres)
- 5) Points divers

- DEP chauves-souris

1/2 Mot d'introduction et présentation des participants

La séance est ouverte par Mme Stéphanie MATHEY, nouvelle directrice de la DEAL, arrivée en septembre dernier.

Mme Stéphanie MATHEY se présente et invite les membres du CSRPN à faire un tour de table, afin qu'ils se présentent également.

L'ensemble des membres présents se présentent en précisant brièvement leur parcours et leurs spécialités.

M. Bruno LAZZARINI et Mme Françoise NEGOUAI rappellent les enjeux du territoire liés à la protection du patrimoine naturel et la nécessité de la mise en place d'un CSRPN.

3) Proposition d'un règlement intérieur

M. Stéphan LERIDER soumet aux membres un règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement du CSRPN sur la durée de leur mandat.

M. Guillaume VISCARDI s'interroge sur la prise en compte des pouvoirs pour l'atteinte du quorum.

Mme Adeline POUGET CUVELIER fait remarquer la référence à l'article R 411-25 du code de l'environnement qui, après vérification, confirme bien la prise en compte des pouvoirs pour le quorum.

M. Jeffrey BERNUS propose que la transmission de la convocation au CSRPN, se fasse un mois avant la date retenue. Ceci afin de garantir un bon taux de participation pour l'atteinte du quorum.

M. César DELNATTE fait part de son expérience en tant que secrétaire du CSRPN de Guyane. Il signale les difficultés des services de l'État à pouvoir fournir les éléments qui seront présentés, mais reconnaît que cela facilite les échanges en séance et pense qu'il serait possible de faire de même en Martinique.

Mme Stéphanie MATHEY propose d'envisager une solution hybride en fonction des situations et encourage la mise en place d'un calendrier prévisionnel à l'année pour les prochaines dates de plénières.

M. Alain Christophe POMPIERE porte une information aux membres, portant sur la réforme de l'autorisation environnementale, dans le cadre de la loi « industrie verte ». Cette réforme se caractérise notamment par des délais de consultation très courts, ce qui implique une bonne réactivité du CSRPN en cas d'autosaisine.

M. César DELNATTE propose que les convocations soient adressées un mois avant la date de la plénière, mais qu'en cas de circonstances exceptionnelles, ce délai puisse être réduit à 15 jours.

M. Stéphan LERIDER rappelle qu'il est également possible d'avoir recours aux consultations électroniques ou encore que les membres se réunissent par visio.

L'ensemble des membres est favorable à la modification du délai de réception de la convocation avant la date de plénière. Le délai de 15 jours, passe à 1 mois.

M. César DELNATTE propose une restriction des frais de déplacement (art. N°17), afin d'éviter toutes dérives concernant les déplacements inter-régionaux (transport aérien).

Mme Stéphan MATHEY salue cette proposition et précise qu'au-delà de l'indemnité, dans le contexte de réchauffement climatique, c'est un principe de base à appliquer et privilégier les rencontres dématérialisées.

Le projet de règlement intérieur est validé par l'ensemble des membres, avec les trois propositions de modification proposées en séance.

4) Renouvellement de la présidence et de la vice-présidence du CSRPN

M. Stéphan LERIDER fait un rappel des modalités d'élection pour la nouvelle présidence et précise qu'en un premier temps sera élu un(e) président(e), puis ses vices-président(e)s.

Hormis la candidature de Mme Mélanie HERTEMAN, M. Stéphan LERIDER fait un dernier appel à candidatures avant une mise au vote. Aucune nouvelle candidature n'est proposée, une mise au vote est réalisée.

A l'issue des votes, Mme Mélanie HERTEMAN est élue présidente du CSRPN à l'unanimité pour une durée de 5 ans.

Mme Mélanie HERTEMAN remercie les membres pour leur confiance et souhaite poursuivre la dynamique qu'elle avait annoncée durant de son ancienne mandature.

La séance se poursuit avec l'élection des vices-présidents, un appel à candidatures est lancé.

Se présentent à cette élection :

- Mme. Olivia URITY
- M. Stéphane JEREMIE
- M. Guillaume VISCARDI

Afin d'élire en un premier temps le(a) 1^{er}(ère) vice-président(e), les membres ont fait le choix d'un vote à bulletin secret.

Pour ce faire, des bulletins de vote ont été distribués en salle et il est convenu, que ceux qui sont en visio, fassent parvenir leurs votes par courriel à M. Stéphan LERIDER.

Avant dépouillement du vote, un rappel des pouvoirs transmis est réalisé.

Mme Françoise NEGOUAI et M. Stéphan LERIDER effectuent le dépouillement suivant :

- 12 voix pour Olivia URITY
- 5 voix pour Stéphane JEREMIE
- 1 voix pour Guillaume VISCARDI
- 1 abstention

A l'issue du vote, Olivia URITY est élue 1ère vice-présidente pour un mandat de 5 ans.

Mme Olivia URITY remercie les membres de leur confiance et souhaite travailler activement à la bonne dynamique du CSRPN.

En un second temps, les membres poursuivent la séance, par l'élection du 2^e vice-président avec les mêmes modalités. M. Stéphane JEREMIE et M. Guillaume VISCARDI sont les candidats pour cette élection.

Mme Françoise NEGOUAI et M. Stéphan LERIDER effectuent le dépouillement suivant :

- 4 voix pour Stéphane JEREMIE
- 14 voix pour Guillaume VISCARDI
- 1 abstention

A l'issue du vote, Guillaume VISCARDI est élu 2^e vice-président pour un mandat de 5 ans.

M. Guillaume VISCARDI remercie les membres.

Mme Mélanie HERTEMAN remercie ses vices-présidents pour leur engagement.

5) Point divers

- DEP chauves-souris

Mme Julie GRESSER en charge des DEP faune terrestre, présente la demande de dérogation et précise que le rapporteur désigné sur ce dossier est M. Rémi PICARD.

L'association *La Myriam* souhaite réhabiliter un site occupé par une ancienne résidence abandonnée pour y installer une structure d'accueil (Foyer de vie) pour des personnes en situation de handicaps physiques d'une capacité de 10 places de jours, 50 places en hébergement permanent et 10 places en hébergement temporaire.

L'association prévoit la destruction des bâtiments abandonnés présents sur la parcelle et qui ont été colonisés par plusieurs espèces de chiroptères dont un bâtiment abritant une colonie

estimée à 12 500 individus de Brachyphylls des cavernes et 7 gîtes de petits groupes d'Artibés de la Jamaïque se répartissant dans l'intégralité des différents bâtiments du site. Sur cette parcelle d'approximativement 12 000 m², 6 espèces de chiroptères ont été enregistrées lors d'une nuit d'enregistrement acoustique le 12/10/2023 dont notamment le Noctilion pêcheur et le ptéronote de Davy. Fin 2023, le bureau d'études Biotope identifie ce site comme représentant un enjeu de conservation très fort pour les chauves-souris des espèces : *Brachyphylla cavernarum* et *Artibeus jamaicensis*

Suite à la définition de mesures ERC émises par le bureau d'étude BIOTOPE dans le cadre du diagnostic écologique, le pétitionnaire fait une demande de dérogation d'espèces protégées (DEP) pour ces espèces de deux natures :

- Une demande de dérogation pour la destruction de sites de reproductions ou d'aires de repos d'espèces animales protégées pour *Brachyphylla cavernarum* et *Artibeus jamaicensis*
- Une demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées pour *Brachyphylla cavernarum* et *Artibeus jamaicensis*

Le pétitionnaire reprend dans sa demande l'intégralité des mesures ERC émises par le bureau d'étude BIOTOPE à l'issue de son diagnostic écologique. Le pétitionnaire prévoit ainsi de :

ME01 : Éviter la période de reproduction en intervenant sur le site entre octobre 2024 et janvier 2025

MR01 : Réduire le dérangement en installant préalablement à la destruction des gîtes des dispositifs de sortie sans retours et des leurres pour que les chauves-souris abandonnent les bâtiments avant leurs destructions

MR02 : Réduire la perte d'habitat en installant sur site des gîtes de substitutions pour Phyllostomidae avec une surface d'accroche d'au moins 15m², au moins 1 mois avant l'éviction des colonies des bâtiments à détruire

MR03 : Réduire le dérangement des gîtes artificiels avec une zone tampon de 5 à 10m de large

MR04 : Limiter l'éclairage des gîtes artificiels

MA01 : Suivre de façon environnementale le chantier

Le CSRPN donne un avis favorable (1 abstention) sous réserve de compléments qui sont les suivants :

- Détruire le bâtiment occupé par la colonie de brachyphylls de nuit, au moins 1h30 après l'heure de coucher du soleil afin de limiter au maximum le risque que des individus soient encore présents dans le bâtiment lors de son effondrement. Cette précaution est complémentaire des mesures déjà prévues.
- Débuter le suivi de la colonisation des gîtes artificiels dès leur mise en place, au moins un mois avant l'éviction des colonies des bâtiments actuels et le prolonger au moins un an après. Il est également demandé que soit formalisé un retour d'expérience à l'issue de ce suivi qui puisse être partagé avec les futurs demandeurs de dérogation pour la destruction de gîtes de chauves-souris aux Antilles-Guyane.

En effet, même si Biotope a rédigé un guide sur l'optimisation des gîtes artificiels pour des espèces de chiroptères néotropicaux, il n'existe que peu de précédents d'opérations de mises en place de gîtes de substitution pour Phyllostomidae avec des succès parfois mitigés.

De manière générale, les membres du CSRPN ont souligné la nécessité de formaliser le suivi des projets faisant l'objet d'une DEP, en inscrivant dans l'arrêté de dérogation, un article portant sur les vérifications et contrôles du respect à réaliser.

Mme Mélanie HERTEMAN propose de poursuivre la séance et de développer les points suivants :

1) le fonctionnement

En terme d'organisation, Mme Mélanie HERTEMAN propose la tenue de 4 plénières par an :

- 3 séances en demi-journée
- et 1 séance d'une journée complète (pour l'auto-évaluation,...).

Elle rappelle les différentes sources de sollicitation (saisie par la DEAL, le Préfet, le CEB, la CTM.) et la possibilité des autosaisines (avec accord au préalable des membres) pour des sujets importants et pertinents. Elle rappelle qu'il est très important de formaliser les autosaisines par écrit afin d'aller au bout de la démarche.

2) la rédaction d'avis

Mme Mélanie HERTEMAN souhaite que les avis écrits aient une structuration uniforme et soumettra aux membres une proposition de trame à suivre.

Cette trame guidera la rédaction en cinq grands points :

1. Étude du contexte : description du projet et de son historique.
2. Présentation des pièces du dossier : liste des éléments joints à la demande.
3. Justification locale de la raison impérieuse d'intérêt public majeur : exemple de DEP pour la construction d'une maison de retraite.
4. Absence de solutions alternatives : analyse des autres options possibles.
5. Réalisation : évaluation de l'étude initiale du milieu naturel et des mesures de la séquence RTA (réduire, transférer, adapter).

L'avis peut être favorable, favorable sous condition ou défavorable en fonction de la complétude et de la qualité du dossier.

Il est préférable de travailler en binôme pour répartir les efforts et tirer parti des compétences de chacun. La trame de rédaction sera partagée pour faciliter le travail.

3) les groupes de travail

Mme Mélanie HERTEMAN propose aux membres la mise en place de groupes de travail :

Des groupes de travail (GT) sont proposés pour avancer sur différentes thématiques :

- GENR : projets à caractère ENR en lien avec la biodiversité (photovoltaïques, éoliennes, etc.).
- GT Sol et Géologie : projets impactant les sols (carrières, forages, protection géotopes, etc.).
- GT DEP, EEE : projets liés aux espèces protégées, espèces à protéger, espèces exotiques envahissantes.
- GT Espace : projets liés à la création, l'agrandissement, la mise en défense de zones (parc, réserve, APB, APNH, APG, etc.).
- GT Eau : projets liés aux milieux aquatiques et marins.

Un lien avec un tableau sera fourni pour que les membres puissent s'inscrire librement dans ces GT. Chaque GT aura un animateur pour organiser les réunions et faire ressortir les informations pertinentes.

M. Stéphan LERIDER rappelle qu'il existe également la possibilité de mettre en place des commissions et propose à M. Alex ALLARD SAINT-ALBIN de partager son expérience en tant qu'ancien responsable de la commission géologie. Commission qui a permis une avancée sur la validation de l'IPG de Martinique.

M. Alex ALLARD SAINT-ALBIN souligne que cette avancée doit se poursuivre, ce qui motive fortement sa présence à cette nouvelle mandature du CSRPN. Mme Olivia URITY, rejoint les propos de M. Alex ALLARD SAINT-ALBIN et espère voir aboutir des protections géologiques.

Mme Mélanie HERTEMAN lance l'idée de sortie terrain du CSRPN (1 par an par exemple), qui permettrait aux membres de mieux cerner certaines problématiques hors de leur compétence (exemple de la géologie).

4) proposition et communication

Les membres peuvent proposer des présentations de spécialistes sur des sujets intéressants. Il est également important de maintenir des liens avec d'autres commissions scientifiques,

notamment celles de Guadeloupe, Saint-Martin, et des instances internationales comme l'UNESCO et l'UICN.

5) rencontre Préfet/CTM

Mme Mélanie HERTEMAN indique que les membres seront sollicités par mail afin de préparer ces rencontres :

- Objectif : présenter des sujets prioritaires et l'orientation du CSRPN pour les cinq prochaines années.
- Préparation : cibler deux ou trois messages ou dossiers à aborder.
- Priorités : identifier les priorités pour la Martinique dans les 5 à 10 prochaines années.
- Mail de Préparation : un mail sera envoyé pour recueillir les propositions.

En séance, des discussions font émerger certains sujets qui paraissent déjà importants à aborder, les ENR, la protection de la géologie (sujet négligé).

6) hommage à M. FIARD

Mme Mélanie HERTEMAN, propose aux membres de faire une mise à l'honneur de M. FIARD pour sa contribution à la connaissance et la préservation du patrimoine naturel de la Martinique.

Une date sera arrêtée afin de le convier à une séance plénière.

7) rafraîchissement de l'image du CSRPN

Mme Mélanie HERTEMAN lance la réflexion afin de rafraîchir l'image/la perception du conseil et est ouverte aux propositions des membres.

Logo : rafraîchir l'image du logo du CSRPN.

Interface : proposer des outils collaboratifs pour mieux échanger avec le secrétariat (exemple RESANA mis en place au CSRPN de Guyane).

Mme Mélanie HERTEMAN lève la séance à 12h30.

La Présidente du CSRPN
Mélanie HERTEMAN